



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 9 mai 2024 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault - Marthe Tardif
- Mario Dufour - Serge Brault

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 9 MAI 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Étude et forage d'un puits parallèle au puits Saint-Martin: Offre de services
3. Projet domiciliaire 288 rue Saint-Martin: Signature d'une entente relative à des travaux municipaux
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

Résolution #2024-05-168 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

Résolution #2024-05-169 : Étude et forage d'un puits parallèle au puits Saint-Martin: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE suite au nettoyage du puits Saint-Martin il fut constaté la présence d'un dépôt important de sable sur trois brides de raccordement de la colonne de refoulement ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection télévisée il fut constaté que le tubage est ancré dans une zone fracturée et qu'il n'est pas muni d'un sabot d'enfoncement ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces informations des solutions temporaires sont envisageables par contre la nécessité de procéder au remplacement du puits Saint-Martin est inévitable ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise TechnoRem a soumis une offre de service pour la gestion et la supervision des travaux en vue du remplacement du puits Saint-Martin au montant de 17 681.60\$ plus les taxes applicables comprenant la planification des travaux, le devis d'appel d'offres, l'assistance à la municipalité lors de l'appel d'offres des foreurs et autres, la surveillance des travaux de forage et d'aménagement du puits de pompage, la mesure des niveaux d'eau, le nivellement et l'arpentage, la surveillance de l'essai de pompage et l'interprétation des niveaux d'eau, la détermination de la qualité de l'eau souterraine et la rédaction d'un rapport technique sommaire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de l'entreprise TechnoRem au montant de 17 681.60\$ plus les taxes applicables pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Résolution #2024-05-170 : Projet domiciliaire 288 rue Saint-Martin: Signature d'une entente relative à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a adopté le Règlement #446 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la société Les Habitations Évoluvert désire réaliser la construction d'un projet tel que décrit dans l'entente visée par cette résolution ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autorisations ministérielles requises ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics confirme la réception de tous les documents techniques requis pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sur le lot 6 579 872 est conforme aux règlements municipaux ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse madame Chantale Pelletier et la directrice générale, madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville, une entente relative à des travaux municipaux conformément au règlement #446 intitulé Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux avec la société Les Habitations Évoluvert.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Émilie Provost, dir. gén. adj. & greff.-trés. adj.

Résolution #2024-05-171 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h15.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE

ÉMILIE PROVOST
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJ. ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJ.



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS SPÉCIAL vous est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par moi, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la mairie, 260, rue de l'Église, à Napierville, **JEUDI LE 9 MAI 2024, À 19H00** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 9 MAI 2024

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Projet domiciliaire 288 rue Saint-Martin : Signature d'une entente relative à des travaux municipaux;
3. Étude et forage d'un puits parallèle au puits Saint-Martin : Offre de services
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Napierville, ce 6 mai 2024.

Julie Archambault
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 18h00 et 19h00, ce 6 mai 2024.

DONNÉ à Napierville, ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière